

Aide-Mémoire Bring Your Own Device (BYOD)

À l'école et en entreprise, les appareils mobiles sont devenus un outil de travail indispensable. C'est la raison pour laquelle l'OFCF organise les CI selon le principe BYOD. Les personnes en formation apportent leur propre appareil électronique (ordinateur portable) pour l'enseignement en CI et à l'école professionnelle.

Les prérequis techniques de l'école professionnelle concernée doivent être respectés. Les appareils qui satisfont aux exigences des écoles professionnelles sont également adaptés pour les CI.

Les prérequis techniques usuels des écoles professionnelles sont :

- Écran : écran tactile avec une diagonale minimale de 13 pouces
- Clavier
- Stylet : stylet intelligent intégré à l'appareil
- Logiciels : MS-Office 365

Les personnes en formation doivent disposer de droits administrateurs afin de pouvoir installer les systèmes utilisés en CI.

Achat des appareils

L'appareil est acheté avant le début de l'apprentissage par la personne en formation ou l'entreprise formatrice. L'OFCF recommande la prise en charge des coûts par l'entreprise formatrice. Les écoles professionnelles fournissent un pack Microsoft 365. Aucun abonnement Office privé ne doit être acheté.